

La représentation proportionnelle géographique

David Crowe

Octobre 2016

Résumé

La représentation proportionnelle géographique est un nouveau système électoral qui maintient l'avantage de l'équité de la représentation proportionnelle sans obligation de tenir une liste de candidats et en vertu duquel la plupart des candidats sont élus dans une région même si cette dernière est probablement plus grande qu'une circonscription. Les suffrages inutilisés à un niveau sont déplacés vers l'échelon supérieur jusqu'à ce qu'ils permettent d'élire un candidat.

Most-clés

Réforme électorale • Scrutin majoritaire uninominal à un tour • Représentation proportionnelle • Analyse de concentration • Équité électorale

Contexte

Le XX^e siècle a constitué une période d'insatisfaction croissante à l'égard du système électoral classique par scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) et du recours accru à d'autres modes, notamment la représentation proportionnelle (RP) et le vote unique transférable (VUT). L'un des motifs pour lesquels le SMUT est encore utilisé, malgré son iniquité, dans certains pays dont le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, réside dans le fait que chaque candidat est élu par les électeurs dans une région bien définie.

La représentation proportionnelle (RP) géographique conjugue l'avantage géographique du SMUT et les avantages du vote égal de la RP, ce qui garantit que presque tous les votes contribuent à l'élection d'un candidat, habituellement d'après le lieu de résidence des électeurs.

Terminologie

La terminologie qui suit est utilisée dans le présent document :

| | |
|----------------------------|---|
| Candidat | Personne inscrite sur le bulletin de vote dans une <i>circonscription de base</i> |
| Circonscription de base | Région comptant un seul groupe de <i>candidats</i> (c'est-à-dire facultativement un candidat par parti, en plus des indépendants) |
| Électeur | Personne habile à voter |
| Indépendant | <i>Candidat</i> qui n'est pas affilié à un parti politique |
| Parlement | Institution où se réunissent tous les <i>élus</i> pour tenir des débats et des votes |
| Élu | <i>Candidat</i> qui a été élu pour occuper un <i>siège</i> pour un mandat |
| Siège | Vote unique au <i>Parlement</i> au nom de personnes d'une région définie. |
| Circonscription spéciale | <i>Circonscription de base</i> qui est assurée de compter un seul <i>élu</i> |
| Super circonscription | Rassemblement de <i>circonscriptions de base</i> ou de plus petites <i>super circonscriptions</i> |
| Circonscription principale | <i>Super circonscription</i> composée de toutes les <i>circonscriptions de base</i> – le territoire qui organise l'élection |
| Vote | Aux fins de calcul, un suffrage exprimé, qu'il soit partiel ou annulé |

| | |
|----------|--|
| Électeur | Personne qui dépose un <i>bulletin de vote</i> dans une élection |
|----------|--|

Aperçu de la représentation proportionnelle géographique

Dans une élection à RP géographique, les électeurs se rendent aux bureaux de scrutin et votent à partir d'une liste de candidats, comme dans le cadre du SMUT. Ils votent également pour un parti. Leur vote permet d'élire le candidat de leur choix dans leur circonscription de base, ou leur vote pour un parti est jumelé aux votes des circonscriptions de base voisines, et ensemble ils sont utilisés pour élire un candidat dans une super circonscription. Très peu de votes sont perdus, c'est-à-dire non utilisés pour élire un candidat.

Le nombre de votes (ni des électeurs ni des personnes) requis pour un siège aux fins de la représentation proportionnelle véritable est calculé ainsi :

$$\text{NVPS} = (\text{nombre total de votes dans toutes les circonscriptions}) / (\text{nombre total de sièges à la Chambre}) (1)$$

Si un candidat obtient au moins le NVPS dans sa circonscription de base, il est élu. Dans le cas contraire, ses votes sont transférés à la super circonscription de premier niveau d'après les votes accordés à son parti. Cette super circonscription se compose vraisemblablement de deux circonscriptions de base. Les votes excédentaires du candidat élu sont également transférés en fonction des votes du parti.

La hiérarchie des super circonscriptions doit être définie avant l'élection. Au premier niveau, cette hiérarchie comprend des groupes d'au moins deux circonscriptions de base qui sont les plus étroitement liées (et peut-être quelques circonscriptions individuelles non groupées) et qui représentent grosso modo le double de la taille de la circonscription de base moyenne. Le deuxième niveau de super circonscriptions est un regroupement de circonscriptions du premier niveau, et ainsi de suite, jusqu'au niveau auquel toutes les circonscriptions sont groupées en une circonscription principale qui représente l'ensemble de l'administration qui tient l'élection. En supposant que le nombre de super circonscriptions à chaque niveau n'est pas supérieur à la moitié des circonscriptions du niveau inférieur, le nombre de niveaux nécessaires ne dépasse pas $\log_2(\text{nombre de circonscriptions})$.

Par exemple, un territoire comptant 512 circonscriptions (2^9) aurait besoin de neuf niveaux de super circonscriptions. Dans la ville de Calgary, en Alberta (Canada), où l'on dénombre 14 quartiers, seulement quatre niveaux seraient nécessaires ($2^4=16$). La province de l'Alberta, qui compte 87 sièges, aurait besoin de sept niveaux ($2^7=128$) et le Canada, avec 338 sièges, aurait besoin de neuf niveaux. La Chambre des représentants des États-Unis aurait également besoin de neuf niveaux et la Chambre des communes du Royaume-Uni, dix niveaux.

Après l'application du processus à tous les niveaux, il subsiste quelques votes (aucun parti ou indépendant n'aura de votes au-delà du NVPS). Les quelques sièges restants sont attribués aux

partis ou aux indépendants, selon le nombre de votes restants, jusqu'à ce que tous les sièges soient occupés.

Description détaillée

Circonscriptions de base

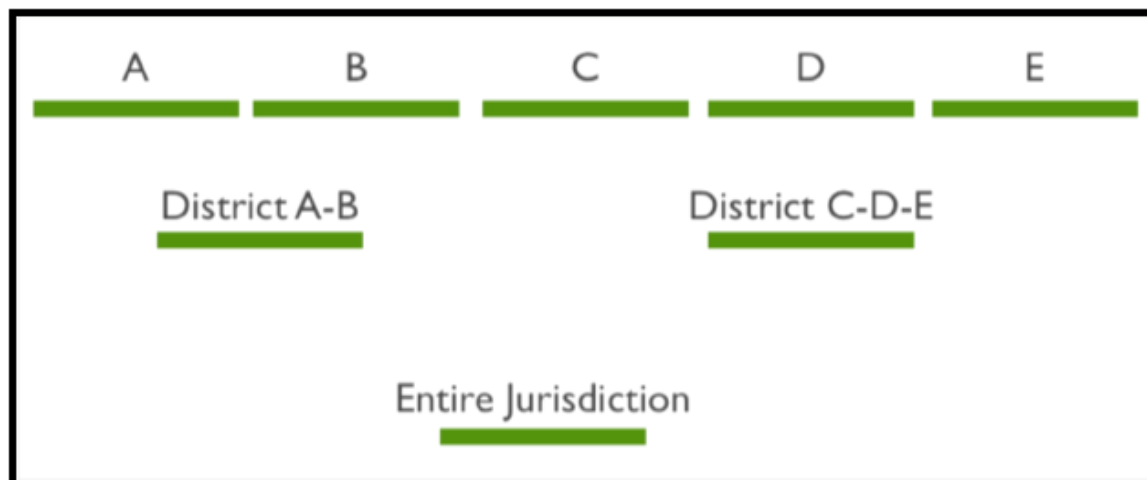
Les électeurs votent pour un candidat et pour un parti. Le vote du parti peut découler du vote du candidat, mais cela signifierait qu'un électeur qui vote pour un indépendant perdrait son vote si ce candidat n'était pas élu. Il se peut par ailleurs qu'un électeur préfère un candidat et que dans l'ensemble il préfère un autre parti que celui de ce candidat. Si un électeur refuse de voter pour un parti et que le candidat qu'il privilégie est élu, son bulletin de vote serait donc rejeté.

Regroupement de circonscriptions

Un aspect unique de la RP géographique est le regroupement des circonscriptions en une hiérarchie. Bien qu'elle soit essentielle pour la méthode, la hiérarchie précise n'est pas fondamentale. Ce qui importe, c'est que l'électeur sache ce qui adviendra de son vote si celui-ci n'est pas utilisé pour élire un candidat dans la circonscription de base, que le candidat qu'il choisit conserve un certain lien avec la circonscription de base et que son bulletin de vote n'est pas rejeté.

Une hiérarchie de circonscriptions doit être créée à partir des circonscriptions de base, qui sont groupées par deux ou trois pour former le premier niveau des super circonscriptions, et ainsi de suite, jusqu'au niveau de la circonscription principale, qui représente la totalité du territoire sur lequel se déroule l'élection.

L'exemple simple qui suit propose cinq circonscriptions désignées de « A » à « F ». Au premier niveau de rassemblement, les circonscriptions de base « A » et « B » forment une super circonscription, et les circonscriptions de base « C », « D » et « E » en constituent une autre. Au deuxième niveau, les deux super circonscriptions sont rassemblées.



Le regroupement pourrait constituer un processus manuel ou informatisé (p. ex. à l'aide de l'analyse de concentration). Bien que le redécoupage manuel (des circonscriptions pour tenir compte de l'évolution démographique) soit souvent et facilement manipulé, une vile intention est peu susceptible d'avoir une influence importante en vertu de la RP géographique parce que le nombre de votes nécessaires pour élire un candidat est presque constant. Les manipulations ne sont possibles qu'à l'intérieur d'un parti, car un candidat pourrait être privilégié par manipulation de la hiérarchie, de sorte que la circonscription de base est jumelée à celles dont les candidats sont plus faibles au sein du même parti. Cette manipulation ne modifierait pas le nombre de sièges remportés par un parti; elle ne représenterait donc qu'un avantage minime.

Sièges et circonscriptions

Dans la plupart des systèmes électoraux de type SMUT, il existe une relation directe entre une circonscription et un siège. Par contre, une RP pure compte des sièges sans circonscription. La RP géographique établit la relation siège-circonscription en permettant l'attribution d'un siège à un candidat dans une circonscription de base ou dans un groupe de circonscriptions de base reliées (une super circonscription).

Si l'on souhaite permettre à des candidats populaires de se faire élire dans une circonscription de base, il devrait exister davantage de sièges que de circonscriptions de base. Par exemple, si chaque circonscription de base avait la même population et qu'il était souhaitable de permettre à un candidat de se faire élire avec 50 % des suffrages exprimés dans une circonscription de base, il faudrait le double de sièges. Dans les faits, en supposant que le nombre de sièges n'atteindra pas ce niveau, il est possible, quoique très peu probable, qu'un siège soit attribué d'après les suffrages exprimés dans une seule circonscription de base.

Cumul des votes

Les votes qui ne sont pas utilisés pour élire un candidat au niveau N sont portés au niveau supérieur N+1, associé au vote du parti. Les votes ne peuvent demeurer associés à un candidat parce que plusieurs candidats sont groupés dans un même parti. Si un candidat est élu à un niveau, seuls les votes excédentaires (qui dépassent le NVPS) passent au niveau supérieur. Si aucun candidat n'est élu à un niveau, tous les votes sont transférés au niveau suivant. La situation peut être différente dans le cas des circonscriptions spéciales; nous la décrirons plus tard.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un dépouillement à chaque niveau; les totaux cumulatifs peuvent être établis une seule fois pour chaque combinaison de candidat et de parti et tous les calculs peuvent reposer sur ces totaux. Si un dépouillement est nécessaire, les bulletins de vote peuvent être dépouillés dans une ou plusieurs circonscriptions de base et les nouveaux totaux peuvent être utilisés pour recalculer les résultats.

Cumul des candidats

Les candidats élus au niveau N ne passent pas au niveau N+1, car ils ont déjà été élus. Tous les autres candidats sont portés au niveau N+1 et peuvent être candidats pour une élection à ce niveau ou à un niveau supérieur.

Le vote admet les citoyens au suffrage

En vertu de la RP géographique, l'admission au suffrage n'a pas lieu à l'inscription, mais elle est accordée en vertu du droit de vote, même si le bulletin de vote a été annulé et que le vote ne compte pas pour un candidat. Le NVPS est établi à partir du total des votes; si dans une circonscription de base, personne n'exerce son droit de vote, aucun candidat n'est élu dans cette circonscription et les électeurs sont représentés par des élus des circonscriptions de base avoisinantes dans lesquelles les électeurs ont voté. Si dans une autre circonscription de base, seulement la moitié des électeurs votent, tandis que dans une autre circonscription de base tous les électeurs votent, cette dernière circonscription bénéficie d'un double poids lorsque les votes sont transférés à une super circonscription et son candidat est davantage susceptible d'être élu. Cette situation aurait pour effet net d'encourager des niveaux de participation plus élevés. Ne pas voter équivaldrait à demander de ne pas avoir d'élus à la Chambre. Aucune injustice n'est ainsi créée parce que la décision de ne pas voter constitue un choix personnel et cette iniquité au plan du vote est corrigée par chaque électeur qui vote, ce qui constitue un résultat fort souhaitable. Cette caractéristique peut donner lieu à des erreurs de recensement ou d'inscription.

La circonscription principale

Le territoire entier où se tient une élection représente la circonscription principale et le dernier point auquel les bulletins de scrutin peuvent être dépouillés pour élire un candidat. Les partis peuvent remporter des sièges à ce niveau s'ils ont davantage de votes que le NVPS. Toutefois, après cette dernière adjudication, la plupart des partis et tous les candidats indépendants non élus ont moins de votes que le NVPS. Les sièges inoccupés à ce moment peuvent être attribués aux partis et aux candidats indépendants par ordre décroissant des voix restantes.

Le choix d'un candidat

Lorsqu'un siège est attribué à un parti dans une super circonscription d'après l'excédent des suffrages de plusieurs circonscriptions secondaires, il existe plusieurs façons de choisir le candidat (parmi tous ceux du même parti qui n'ont pas encore été élus dans cette super circonscription) auquel le siège devrait être attribué :

1. *Le candidat comptant le plus grand nombre de votes dans sa circonscription de base.*
2. *Le candidat disposant du pourcentage de vote le plus élevé dans sa circonscription de base.*
3. *Le candidat représentant le pourcentage le plus élevé de la population dans sa circonscription de base.*

Le tableau qui suit présente une comparaison des candidats du même parti dans trois circonscriptions de base différentes groupées dans une super circonscription. D'après le total des suffrages exprimés, le candidat de la circonscription A serait élu. Selon les votes obtenus en pourcentage du total des suffrages exprimés, le candidat B remporterait la victoire et d'après les votes obtenus en pourcentage du nombre total d'électeurs, le candidat C serait victorieux.

| Circonscription | Électeurs | Participation | Suffrages | % des suffrages | % des électeurs |
|------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------------|------------------------|
| A | 60 000 | 60 % | 11 000 | 31 % | 18 % |
| B | 30 000 | 70 % | 7 000 | 33 % | 23 % |
| C | 35 000 | 90 % | 9 000 | 29 % | 26 % |

Enjeux spéciaux

Circonscriptions spéciales

Pour les vastes circonscriptions de base peu peuplées, il serait souhaitable de garantir un siège même si le candidat élu devait recueillir moins de votes que le NVPS. Dans ce cas, un nombre négatif de votes associé au candidat élu pourrait être transféré au niveau suivant.

Indépendants

La probabilité qu'un candidat indépendant soit élu en vertu de la RP géographique s'il se présente dans une seule circonscription est pratiquement nulle; ce candidat devrait donc être autorisé à se présenter dans plusieurs circonscriptions, même sur l'ensemble du territoire. S'il atteint le NVPS, un siège lui serait accordé. Si les électeurs d'un candidat indépendant peuvent voter de façon indépendante pour un parti, l'excédent des votes (tous les votes si le candidat indépendant n'est pas élu) pourrait être réparti de façon proportionnelle entre les partis.

Partis de petite envergure

Le SMUT est tout à fait injuste pour les partis de moindre envergure et qui bénéficient d'appuis répartis de façon égale sur l'ensemble du territoire. Le Parti vert constitue un bon exemple; il obtient un pourcentage important des suffrages, mais il ne remporte habituellement aucun siège. À l'élection fédérale de 2008, le Parti vert a recueilli environ 7 % des voix sans remporter un siège (EC, 2008a). En 2010, au Royaume-Uni, le Parti vert a gagné son premier siège au Parlement avec 285 616 voix, ce qui dépasse les votes obtenus par le Sinn Féin et le Parti unioniste démocrate, qui ont remporté respectivement cinq et huit sièges. Deux autres partis ont reçu encore davantage de votes que le Parti vert (le Parti de l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP) et le Parti national britannique (BNP)), mais n'ont remporté aucun siège (Wikipedia, 2010).

Le SMUT encourage les partis jouissant de forts appuis dans certaines circonscriptions et de bien peu dans d'autres – des partis qui intéressent principalement des régions particulières, par exemple le Bloc Québécois et le Parti réformiste du Canada, à ses premières années, ou des partis régionaux au Royaume-Uni (p. ex. le Parti national écossais, le Sinn Féin, le Parti unioniste démocrate).

Un parti de moindre envergure pourrait décider de présenter le même candidat dans plusieurs circonscriptions, notamment dans une partie ou la totalité d'une grande ville, ou dans plusieurs circonscriptions rurales voisines. Si un candidat de ce parti atteint le NVPS, l'excédent des voix serait accumulé, comme s'il s'était présenté dans une seule circonscription. Si un parti enregistre des résultats meilleurs que les prévisions et que tous ses candidats sont élus, il pourrait en découler une perte de voix. Par exemple, si un parti à la dernière élection avait obtenu 5 % du suffrage et qu'il avait décidé de présenter des candidats pour 10 % des sièges, mais qu'il avait obtenu accidentellement 20 % des voix à l'élection suivante, la moitié des votes seraient perdus.

Élections partielles

Les élections partielles sont nécessaires pour combler des sièges laissés vacants par le décès ou la démission d'un député. Elles peuvent prendre la forme d'une élection à SMUT dans la

circonscription de l'ancien député. Dans la pire des éventualités, un candidat élu dans la circonscription principale aurait besoin d'un vote sur l'ensemble du territoire.

Redécoupage de la carte électorale

L'activité la plus rapprochée du redécoupage de la carte électorale dans la RP géographique a trait à l'établissement de nouvelles règles régissant la hiérarchie des circonscriptions. Bien qu'il soit avantageux de conserver un équilibre entre les circonscriptions au chapitre de la population, il en découlera en définitive que le nombre de sièges que détient chaque parti correspond étroitement au nombre total de votes obtenus par chacun, même si l'exercice d'ajout de nouvelles circonscriptions de base et d'établissement de nouvelles règles régissant la hiérarchie n'est exécuté que dans plusieurs années ou est effectué par le politicien le plus machiavélique.

Avantages de la RP géographique

La RP géographique présente certains avantages par rapport à d'autres systèmes électoraux (quoiqu'ils soient quelque peu réduits si l'on utilise des circonscriptions spéciales) :

- Elle offre un degré d'équité aussi élevé que la RP pure. Le NVPS pour le même parti ou le même candidat permet de remporter un siège. L'iniquité se limite à des situations où un candidat indépendant ou un parti de moindre envergure obtient moins de votes que le NVPS et que tous ses votes sont perdus.
- Elle élimine la liste de partis requise par les systèmes fondés sur la RP.
- Elle offre un lien géographique à la plupart des candidats.
- Elle garantit aux électeurs un élu du parti pour lequel ils ont voté, dans la mesure où le parti a obtenu au moins le NVPS.
- Elle réduit le besoin de redécoupage de la carte électorale en favorisant l'ajout de sièges sans créer de nouvelles circonscriptions.
- Le système est suffisamment simple pour permettre à quiconque possède une application logicielle, une feuille de calcul ou un système manuel de vérifier les résultats, pourvu que soient fournis la hiérarchie et le total des suffrages exprimés pour un candidat ou un parti dans chaque circonscription de base.
- Le système peut facilement être utilisé sur des territoires qui recourent actuellement au SMUT.
- Elle peut s'appliquer à de vastes *circonscriptions spéciales* peu peuplées où un seul candidat est élu.

Les éléments de la RP géographique réputés constituer des inconvénients sont les suivants :

- La RP géographique ne produit qu'un seul élu dans la plupart des circonscriptions de base.
- Chaque électeur peut compter sur au moins un élu à la Chambre pour chaque parti qui a remporté au moins un siège.
- Plusieurs candidats provenant parfois du même parti peuvent être élus dans une super circonscription, plus particulièrement aux niveaux supérieurs de la hiérarchie.
- À l'instar de tous les systèmes fondés sur la RP, la RP géographique donnera lieu à davantage de gouvernements minoritaires, ce qui confirme que dans un système pluripartiste, les partis obtiennent rarement plus de 50 % des suffrages exprimés.
- Elle pourrait en outre encourager les gouvernements minoritaires à éliminer le besoin d'un « vote stratégique ».
- Elle est plus complexe à comprendre que le SMUT ou la RP pure.
- Des élections partielles pour la minorité des candidats élus dans la circonscription principale pourraient devoir être déclenchées sur tout le territoire.